## Exigence de bancarisation pour la mise à disposition des données

Les données transmises à l’agence de l’eau sont bancarisées et mises à disposition du public sur le site national Naïades (<http://naiades.eaufrance.fr/>).

Ces échanges doivent respecter les formats définis au niveau national par le SANDRE (Service d’Administration Nationale des Données et Référentiels sur l’Eau).

Livrables pour la physico-chimie

* Les résultats d’analyse devront être accompagnés de la limite de quantification, de la limite de détection, du code accréditation, du code in situ/labo et du code de la méthode, nécessaires à l’évaluation de l’état chimique ;
* Les unités sont imposées ;
* Il est demandé que le maître d’ouvrage impose au laboratoire de fournir les résultats sous l’un des formats suivants :
	+ Format XML EDILABO (<http://www.sandre.eaufrance.fr/sites/default/files/document-sandre/sandre_scenario_LABO_DEST_1.1.pdf>). Noter que les laboratoires ont obligation de pouvoir générer un tel format pour être agréés.
	+ Format text/csv (dit QUESU\_CSV) défini par le SANDRE à l’adresse suivante :

<http://www.sandre.eaufrance.fr/notice-doc/qualit%C3%A9-des-eaux-superficielles-continentales-2/>

Normes et livrables – Hydrobiologie des cours d’eau

Préalable pour les livrables : Si l’étude porte sur plusieurs années, il convient de rassembler les livrables (.xls, .txt) par année dans un dossier et faire un sous-dossier par compartiment biologique concerné par l’étude. Ainsi, une étude Invertébrés PCE et Diatomées portant sur 3 années aura 3 dossiers comportant chacun un dossier « Invertébrés PCE» et un dossier « Diatomées »

L’ensemble des ressources normatives  et les modèles de livrable pour la surveillance des éléments biologiques des cours d’eau sont disponibles à l’adresse suivante : <https://professionnels.ofb.fr/fr/node/393>

Les paragraphes suivants précisent les attendus pour chaque compartiment biologique (Invertébrés petit cours d’eau, diatomées, macrophytes, poissons, invertébrés grand cours d’eau).

[1 Invertébrés PCE : 2](#_Toc141194626)

[2 Diatomées : 3](#_Toc141194627)

[3 Macrophytes : 4](#_Toc141194628)

[4 Poisson 6](#_Toc141194629)

[5 Invertébrés GCE : 6](#_Toc141194630)

# Invertébrés PCE :

* Norme prélèvement :

Les prélèvements de macro-invertébrés sont réalisés selon la norme NF T90-333:septembre 2016 : Prélèvement des macro-invertébrés aquatiques en rivières peu profondes (disponible sur le site de l’AFNOR <http://www.afnor.org/>).Le titulaire doit aussi appliquer les prescriptions du Guide d’application (FD T90-733:août 2017) qui complète la norme NF T90-333:septembre 2016 (disponible sur le site de l’AFNOR <http://www.afnor.org/>).

* Norme détermination :

Les déterminations de macro-invertébrés sont réalisées selon la norme NF T90-388 : Traitement au laboratoire d’échantillons contenant des macro-invertébrés de cours d’eau. Le titulaire s’appuie également sur les consignes formulées dans le guide d’application de la norme (GA T90-788).

Le titulaire applique pour le présent marché les options suivantes de l’avant-propos de la norme NF T90-388

* Estimation ou non des effectifs : Option 2 – obtenir une liste faunistique avec une abondance estimée par taxon ;
* Niveau de détermination : Option B - détermination au niveau B (en général le genre) ;
* Etablissement d’une liste faunistique : Option b - par échantillon de phase.
* Livrable données prélèvement :

Un fichier par station au format .xlsx d’Excel doit être fourni. La fourniture d’un seul fichier à plusieurs onglets est à bannir. Il doit donc y avoir autant de fichiers Excel que d’opération de prélèvement.

Le modèle de fichier AFB « Echange Soutien Bio macro-invertébrés » est consultable et téléchargeable avec le lien web suivant :

<https://professionnels.ofb.fr/sites/default/files/soutienbio_minvce_v1.2.xlsx>

Ces fichiers peuvent être dénommés selon les règles suivantes :

CodeStation\_PREL-INV\_NomCommanditaire\_NomPréleveur\_AnnéeCampagne-Mois.xlsx

Exemple : 06142900\_PREL-INV\_ CD25\_AQUABIO\_2020-06.xlsx

* Livrable données détermination :

Un fichier .txt « Echange listes macro-invertébrés » doit être produit pour bancariser les taxons déterminés. Un seul fichier par année de campagne de l’étude doit être fourni au format .txt « Echange listes macro-invertébrés ».

Le modèle de fichier AFB « Echange listes macro-invertébrés » est consultable et téléchargeable avec le lien web suivant :

<https://professionnels.ofb.fr/sites/default/files/upload/echange_listes_minv_v1.0.txt>

La liste des champs obligatoires est précisée dans la notice d’accompagnement selon le lien suivant :

<https://professionnels.ofb.fr/sites/default/files/pdf/3168-surveillance/MinvPCE/Notice_echange_Minv_v1.4.pdf>

Ils sont dénommés selon les règles suivantes :

DET-INV\_NomCommanditaire\_NomDéterminateur\_AnnéeCampagne.txt

Exemple : DET-INV\_ CD25\_AQUABIO\_2020.txt

# Diatomées :

* Norme prélèvement :

Les prélèvements doivent être réalisés selon les prescriptions de la norme NF T 90-354:2016  : « Qualité de l'eau - Échantillonnage, traitement et analyse de diatomées benthiques en cours d'eau et canaux ».

Le titulaire peut également se référer à la norme NF EN 13946 (avril 2014) « Guide pour l'échantillonnage en routine et le prétraitement des diatomées benthiques de rivières et de plans d'eau » ainsi qu’au guide méthodologique pour la mise en œuvre de l’Indice Biologique Diatomées.

* Norme détermination :

Les montages des lames, la détermination des taxons et les inventaires sont réalisés selon les prescriptions de la norme NF T 90-354:2016  : « Qualité de l'eau - Échantillonnage, traitement et analyse de diatomées benthiques en cours d'eau et canaux ».

* Livrable données prélèvement :

Un fichier par station au format .xlsx d’Excel doit être fourni. La fourniture d’un seul fichier à plusieurs onglets est à bannir. Il doit donc y avoir autant de fichiers Excel que d’opération de prélèvement.

Le modèle de fichier AFB « Echange Soutien Bio diatomées » est consultable et téléchargeable avec le lien web suivant :

<https://professionnels.ofb.fr/sites/default/files/pdf/3168-surveillance/SoutienBio_DiatCE_v1.3.xlsx>

Ils sont dénommés selon les règles suivantes :

CodeStation\_PREL-DIAT\_NomCommanditaire\_NomPréleveur\_AnnéeCampagne-Mois.xlsx

Exemple : 06142900\_PREL-DIAT \_ CD25\_AQUABIO\_2020-06.xlsx

* Livrable données détermination :

Le fichier .txt « Echange listes diatomées » doit être produit par le logiciel OMNIDIA pour bancariser les taxons déterminés.

Un seul fichier par année de campagne de l’étude doit être fourni au format .txt « Echange listes diatomées ».

Le modèle de fichier AFB « Echange listes diatomées » est consultable et téléchargeable avec le lien web suivant :

<https://professionnels.ofb.fr/sites/default/files/upload/echange_listes_diat_v1.0.txt>

La liste des champs obligatoires est précisée dans la notice d’accompagnement selon le lien suivant :

<https://professionnels.ofb.fr/sites/default/files/pdf/3168-surveillance/DiatCEPE/Notice_echange_Diat_v1.3.pdf>

Ils sont dénommés selon les règles suivantes :

DET-DIAT\_NomCommanditaire\_NomDéterminateur\_AnnéeCampagne.txt

Exemple : DET-DIAT\_ CD25\_AQUABIO\_2020.txt

# Macrophytes :

* Norme prélèvement :

L’échantillonnage de macrophytes est réalisé selon la norme NF T 90-395 (octobre 2003) « Détermination de l’indice biologique macrophytique en rivière (IBMR) » (disponible sur le site de l’AFNOR <http://www.afnor.org/>).

* Norme détermination :

Le titulaire doit appliquer scrupuleusement la norme NF T 90-395 qui détaille la manière de procéder pour réaliser l’échantillonnage.

* Livrable données prélèvement :

Un fichier par station au format .xlsx d’Excel doit être fourni. La fourniture d’un seul fichier à plusieurs onglets est à bannir. Il doit donc y avoir autant de fichiers Excel que d’opération de prélèvement.

Le modèle de fichier AFB « Echange Soutien Bio macrophytes » est consultable et téléchargeable avec le lien web suivant :

<https://professionnels.ofb.fr/sites/default/files/pdf/3168-surveillance/MacrophytesCE/SoutienBio_MphytCE_v1.2.xlsx>

Ils sont dénommés selon les règles suivantes :

CodeStation\_DESCRPREL-MPHYT\_NomCommanditaire\_NomPréleveur\_AnnéeCampagne-Mois.xlsx

Exemple : 06142900\_DESCRPREL-MPHYT\_ CD25\_AQUABIO\_2020-06.xlsx

* Livrable données détermination :

Le fichier .txt « Echange listes macrophytes » doit être produit pour bancariser les taxons déterminés.

Un seul fichier par année de campagne de l’étude doit être fourni au format .txt « Echange listes macrophytes ».

Le modèle de fichier AFB « Echange listes macrophytes » est consultable et téléchargeable avec le lien web suivant :

<https://professionnels.ofb.fr/sites/default/files/upload/echange_listes_mphytce_v1.0.txt>

La liste des champs obligatoires est précisée dans la notice d’accompagnement selon le lien suivant :

<https://professionnels.ofb.fr/sites/default/files/pdf/3168-surveillance/MacrophytesCE/Notice_echange_MphytCE_v1.4.pdf>

Ils sont dénommés selon les règles suivantes :

DET-MPHYT\_NomCommanditaire\_NomDéterminateur\_AnnéeCampagne.txt

Exemple: DET-MPHYT\_ CD25\_AQUABIO\_2020.txt

# Poisson

* Norme prélèvement :

La partie échantillonnage de poisson est réalisée selon la norme XP T90-383 (puis NF T90-383 dès son homologation) Échantillonnage des poissons à l'électricité dans le cadre des réseaux de suivi des peuplements de poissons en lien avec la qualité des cours d'eau » (disponible sur le site de l’AFNOR <http://www.afnor.org/>).

* Norme détermination :

La partie analyse est réalisée selon la norme XP T90-383 (puis NF T90-383 dès son homologation) Échantillonnage des poissons à l'électricité dans le cadre des réseaux de suivi des peuplements de poissons en lien avec la qualité des cours d'eau » (disponible sur le site de l’AFNOR <http://www.afnor.org/>).

* Livrable données :

Un fichier global des opérations d’une année au format .xlsx d’Excel doit être fourni. Il comporte à minima les champs suivant :

* Le code **Sandre** de la station
* Le libellé de la station
* La date de prélèvement (JJ/MM/AAAA)
* Le SIRET du commanditaire
* Le libellé du commanditaire
* Le SIRET du préleveur
* Le libellé du préleveur
* Le SIRET du déterminateur
* Le libellé du déterminateur
* La note IPR
* Le commentaire éventuel sur l’opération ou la note

# Invertébrés GCE :

* Norme prélèvement :

La prestation de prélèvement dans son ensemble doit suivre la norme expérimentale XP T 90-337 intitulée "Qualité de l'eau – Prélèvements des macro-invertébrés aquatiques en rivières profondes et canaux" de mars 2019.

L'ensemble des prescriptions techniques de la phase de prélèvement est décrit dans la section 5 de la norme XP T 90-337. Le titulaire devra respecter scrupuleusement l'ensemble des éléments décrits dans cette norme et ses annexes pour les différentes phases de la prestation.

* Norme détermination :

Les déterminations de macro-invertébrés sont réalisées selon la norme NF T90-388 : Traitement au laboratoire d’échantillons contenant des macro-invertébrés de cours d’eau. Le titulaire s’appuie également sur les consignes formulées dans le guide d’application de la norme (GA T90-788).

Le titulaire applique pour le présent marché les options suivantes de l’avant-propos de la norme NF T90-388:

* Estimation ou non des effectifs : Option 2 – obtenir une liste faunistique avec une abondance estimée par taxon ;
* Niveau de détermination : Option B - détermination au niveau B (en général le genre) ;
* Etablissement d’une liste faunistique : Option b - par échantillon de phase.
* Livrable données prélèvement :

Un fichier par station au format .xlsx d’Excel doit être fourni. La fourniture d’un seul fichier à plusieurs onglets est à bannir. Il doit donc y avoir autant de fichiers Excel que d’opération de prélèvement.

Le modèle de fichier AFB « Echange Soutien Bio macro-invertébrés » est consultable et téléchargeable avec le lien web suivant :

<https://professionnels.ofb.fr/sites/default/files/pdf/3168-surveillance/MinvGCE/SoutienBio_MinvGCE_v1.3.xlsx>

Ces fichiers peuvent être dénommés selon les règles suivantes :

CodeStation\_PREL-INVGCE\_NomCommanditaire\_NomPréleveur\_AnnéeCampagne-Mois.xlsx

Exemple : 06142900\_PREL-INVGCE\_ CD25\_AQUABIO\_2020-06.xlsx

* Livrable données détermination :

Un fichier .txt « Echange listes macro-invertébrés » doit être produit pour bancariser les taxons déterminés. Un seul fichier par année de campagne de l’étude doit être fourni au format .txt « Echange listes macro-invertébrés ».

Le modèle de fichier AFB « Echange listes macro-invertébrés » est consultable et téléchargeable avec le lien web suivant :

<https://professionnels.ofb.fr/sites/default/files/upload/echange_listes_minv_v1.0.txt>

La liste des champs obligatoires est précisée dans la notice d’accompagnement selon le lien suivant :

<https://professionnels.ofb.fr/sites/default/files/pdf/3168-surveillance/MinvPCE/Notice_echange_Minv_v1.4.pdf>

Ils sont dénommés selon les règles suivantes :

DET-INV\_NomCommanditaire\_NomDéterminateur\_AnnéeCampagne.txt

Exemple : DET-INVGCE\_ CD25\_AQUABIO\_2020.txt